



7^{ÈME} OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

VERSION 2025

sommaire

Pourquoi un tel observatoire des fonds d'éthique chrétienne ? / **04**

1. Les repères éthiques : la prise en compte de la DSE / **06**

2. Méthodologie de l'observatoire / **08**

3. Présentation du panel des fonds / **09**

Annexes

Avertissement / **25**

Textes de référence / **26**



Cette 7^{ème} édition de
l'Observatoire des fonds
d'éthique chrétienne
permet d'avoir **un
éclairage sur les "fonds"**
qui affichent une référence
à l'éthique chrétienne, à la
Doctrin Sociale de l'Église
ou aux repères éthiques
établis par la Conférence
des évêques de France.

D

Donner du sens : c'est la volonté de plus en plus d'acteurs économiques dans leurs décisions de placements financiers. Si l'investissement peut se porter directement vers une structure spécifique pour en soutenir l'activité, il peut aussi être réalisé sur des supports qui valorisent notre profonde conviction.

Cette 7^{ème} édition de l'Observatoire des fonds d'éthique chrétienne permet d'avoir un éclairage sur les "fonds" qui affichent une référence à l'éthique chrétienne, à la Doctrine Sociale de l'Église ou aux repères éthiques établis par la Conférence des évêques de France.

La morale sociale de l'Ancien Testament nous invite déjà à placer au cœur de notre action la dignité de la personne humaine : *"Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il les créa, il les créa homme et femme"* (Ge 1,27).

Le Nouveau Testament fait appel à la conscience individuelle pour contribuer à *"faire grandir la perception des véritables enjeux de la justice et en même temps la disponibilité d'agir en fonction d'elles"* (Deus Caritas est) et donc de servir le bien commun.

La recherche d'une gouvernance ouverte au dialogue, respectueuse des investisseurs, des collaborateurs et des droits fondamentaux du travail, participe à l'exercice de la subsidiarité donc au soutien, à la promotion et au développement pour *"aider les membres du corps social"* (Quadragesimo Anno).

Enfin, la solidarité permet de prendre soin de l'autre par l'équité des éclairages économiques et le respect de la Création en gardant le souci de la préservation de l'environnement. *"La terre est notre maison commune et nous sommes tous frères"* (Evangelii Gaudium).



Cet observatoire, sans doute non exhaustif, des fonds d'investissement disponibles en France (d'au moins 20 M€ d'encours), peut permettre à chacun de discerner comment il peut participer, à sa mesure et par ses investissements, à soutenir plus fortement une économie dont nous croyons qu'elle peut porter de beaux fruits pour la terre et les hommes en se référant encore davantage à l'éthique chrétienne.

édito



par Sylvain GUILLEBAUD,
Secrétaire Général
Adjoint de la Conférence
des évêques de France



→ LES REPÈRES ÉTHIQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : LA PRISE EN COMPTE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Principes généraux

Rédigés à partir de mars 2007 et publiés à l'occasion du document épiscopat "Gestion des biens d'Église" de décembre 2007, **les Repères éthiques de gestion financière des biens d'Église présentent les recommandations de la Conférence des évêques de France** notamment en matière de placements financiers de biens appartenant à l'Église, au service de ses fins propres¹. Ils s'adressent tout particulièrement à ceux qui sont en charge de la gestion des biens de l'Église, en vue de servir sa mission.

Approuvés par le Conseil pour les Affaires Économiques, Sociales et Juridiques de la Conférence des évêques de France, ces repères éthiques font l'objet d'une large diffusion publique et ses premiers destinataires sont les évêques, les économes diocésains, les membres de conseils pour les affaires économiques et les trésoriers de paroisses ou d'associations.

Les présents Repères éthiques ont pour objet de définir les principes d'une politique de placements éthiques. Ils pourront être complétés et précisés à la lumière de l'expérience et des échanges au sein de l'Église et avec la société civile.

Conformément au principe de destination universelle des biens (DS 171)², l'individu ne peut agir sans tenir compte des effets de l'usage de ses ressources, mais il doit, au contraire, agir de façon à poursuivre le bien commun.

La responsabilité, individuelle ou collective, du détenteur de l'argent, du capital, comporte cette dimension éthique notoire.

C'est une variante de la responsabilité sociale de la propriété, autrement dit de l'usage social auquel la propriété des biens est soumise. Il s'ensuit un devoir de destiner les biens possédés à l'activité productive, notamment en ayant le désir et en se donnant les capacités de les faire fructifier. (DS 178)

Établis en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Église, les "Repères éthiques de gestion financière" affirment **les valeurs d'humanisme et de solidarité**, et s'appuient sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix,
- Le respect des droits fondamentaux du travail,
- Le développement du progrès social et de l'emploi,
- La préservation de l'environnement,
- Le respect des règles de fonctionnement du marché,
- Le respect de règles de bonne gouvernance.

¹ Canon 1254 § 1 : "L'Église catholique peut, en vertu d'un droit inné, acquérir, conserver, administrer et aliéner des biens temporels, indépendamment du pouvoir civil, pour la poursuite des fins qui lui sont propres."

² Doctrine Sociale de l'Église.

Principe 1

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE LA VIE ET PROMOTION DE LA PAIX

L'affirmation des Droits de l'Homme contribue à la reconnaissance universelle de la dignité humaine. C'est pourquoi l'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- Le respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, (DS 152)
- L'intégrité de la personne humaine et le respect de la vie, (DS 234)
- La promotion de la paix dans le monde, (DS 516) notamment à travers le respect des conventions internationales en matière d'armement. (DS 499 & 511)

Principe 2

RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL (ESG)

Le but du travail c'est l'homme lui-même (DS 272). Particulièrement attentive à la valeur du travail comme source d'épanouissement des personnes, l'Église est attachée à la poursuite des objectifs suivants :

- Le primat de l'emploi et de la production de richesses pour tous, sur la recherche du profit financier le plus élevé pour les détenteurs de capitaux, (DS 277)
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, (DS 316 & 352)
- L'abolition progressive du travail des enfants, (DS 296 & 245)
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, (DS 164 & 298)
- Le respect de la liberté d'association et la promotion du dialogue social au sein de l'entreprise. (DS 306)

Principe 3

DÉVELOPPEMENT DU PROGRÈS SOCIAL ET DE L'EMPLOI (ESG)

Le travail est une expression essentielle de la personne,

de son épanouissement et de sa dignité. Il doit être orienté vers le sujet qui l'accomplit. L'entreprise a un rôle essentiel au service du bien commun partout où elle exerce son activité (DS 338). L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La participation à l'accroissement du patrimoine commun de l'humanité (DS 179)
- Le développement de la personne et le bien de tous, (DS 338 & 339)
- L'innovation et la recherche favorisant la création d'emplois, (DS 337)
- L'intégration de personnes défavorisées, de personnes handicapées ou de personnes peu qualifiées, (DS 148)
- L'implication durable des salariés dans la vie de l'entreprise, notamment en matière de formation et de mécanismes d'intéressement financier aux résultats de l'entreprise, (DS 281)
- La qualité des conditions générales de travail (DS 344 & 345), en particulier celles relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité.

Principe 4

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAISON COMMUNE (DS 466 & SUIVANTS - LAUDATO SI) (ESG)

Le bien commun de l'humanité, y compris pour les générations à venir (DS 467), engage tous les membres de la société, notamment au travers de la sauvegarde de l'environnement naturel. L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La participation à la protection de l'environnement et, en particulier, l'application du principe de précaution (DS 469) et de prévention des risques de pollution, (DS 465)
- Le développement de technologies respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que le recours aux énergies renouvelables, (DS 470, 477, 481, 484 & 486)
- Le respect des normes internationales de qualité environnementale et énergétique. (DS 468)



Principe 5

RESPECT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ (ESG)

Soucieuse de favoriser l'équité des échanges économiques, l'Église est attentive aux devoirs qui s'imposent aux différents acteurs. L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- Le respect du bon fonctionnement du marché et de pratiques concurrentielles, (DS 347 & 350)
- Le développement de relations de coopération avec les fournisseurs et les sous-traitants,
- La prévention de la corruption (DS 192) et la lutte contre la criminalité financière.

Principe 6

RESPECT DES RÈGLES DE BONNE GOUVERNANCE (ESG)

Afin de favoriser la convergence entre l'ordre économique et la règle morale, l'Église est soucieuse du respect de règles de bonne gouvernance. Elle est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La mise en œuvre de dispositifs propres à assurer la transparence et la sincérité des opérations
- Un dialogue ouvert entre la direction et les représentants du capital et du travail (DS 344)
- Un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes : citoyens, clients, actionnaires... (DS 338)
- Le respect d'une juste rémunération pour tous (DS 302) et de règles de répartition équitable des profits entre les différentes parties prenantes.

→ MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE

La Conférence des évêques de France a chargé le cabinet de conseil Amadeis de recenser tous les fonds ouverts (UCITS, commercialisables en France) **spécifiquement destinés aux investisseurs sensibles aux valeurs chrétiennes**, privés ou institutionnels. Il s'agit ici de bien distinguer les fonds éthiques disposant d'un processus de gestion spécifique.

L'Observatoire ne couvre que les "fonds", à l'exclusion de tout autre type de supports, (produits assurantiers, SCPI...) d'une **taille supérieure à 20 millions d'euros**.

- Les fonds avec référence à la **Doctrine Sociale de l'Église** et/ou aux **Repères éthiques de gestion financière des biens d'Église** établis par la Conférence des évêques de France,
- Les fonds avec référence à l'**éthique chrétienne**.

Collecte d'informations auprès des sociétés de gestion

Afin d'élaborer cet Observatoire, nous avons contacté en février 2025 un nombre important de sociétés de gestion françaises et étrangères qui commercialisent des fonds à destination d'investisseurs français, en leur expliquant notre démarche.

Les institutions concernées étaient invitées à remplir un formulaire et à nous adresser toute documentation utile concernant leurs produits répondant à ces critères.

Les informations communiquées sont arrêtées au 31 décembre 2024.

Nous n'avons pas retenu l'ensemble des fonds qui ont été proposés par les sociétés de gestion car certains d'entre eux ne remplissaient pas les critères justifiant leur présence dans cet Observatoire.

Certains établissements ont, en effet, proposés des fonds *ISR traditionnels* ou sans référence avec l'éthique chrétienne.

Analyse de bases de données

Pendant la période de sollicitation des sociétés de gestion, Amadeis a également analysé la base de données Morningstar, qui recense tous les fonds UCITS commercialisables en France.

L'analyse s'est faite en effectuant des recherches sur le nom des fonds avec des mots clés comme "éthique", "catholique", "chrétien" en français et en anglais.

Résultats obtenus

La combinaison de ces deux méthodes d'analyse a vocation à recenser un maximum de fonds sans toutefois pouvoir garantir une totale exhaustivité.

Si des fonds répondant aux critères recherchés ne figurent pas dans le présent document, ils seront ajoutés dans sa prochaine édition.

Les définitions de tous les termes utilisés au sein de l'Observatoire figurent en annexe.

Il est rappelé que tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète (cf. Avertissement).

→ PRÉSENTATION DU PANEL DES FONDS

	SOCIÉTÉ DE GESTION	CLASSE D'ACTIFS	HORIZON
Fonds avec une référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE) ou aux repères éthiques (RE) dans le prospectus			
Arkéa Ethî-Patrimoine	Arkéa AM	Gestion diversifiée	3 ans
Ethibonds	Crédit Mutuel AM	Obligataire	5 ans
E.T.H.I.C.A	Allianz GI	Actions zone Euro	5 ans
Flornoy Valeurs Familiales	Flornoy Ferri	Action Monde	5 ans
Porteurs d'Espérance	Mandarine	Gestion diversifiée	3 ans
Equi-Congrethis	Gestion Equigest*	Gestion diversifiée	3 ans
Fonds avec une référence à la DSE ou aux RE dans la documentation interne (document marketing, charte...)			
Aliter Investors Ethica Balanced	Lombard Odier	Gestion diversifiée	3 à 5 ans
Proclero	Mandarine Gestion	Gestion diversifiée	3 ans
Fonds avec une référence à l'éthique chrétienne			
Franklin Catholic Principles EM Sovereign Debt UCITS ETF	Franklin Templeton	Dettes émergentes	3 à 5 ans
Franklin MSCI World Catholic Principles UCITS ETF	Franklin Templeton	Actions monde	5 ans



Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, **cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds d'éthique chrétienne commercialisables en France.**

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour, toutefois certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une incitation à investir. Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.

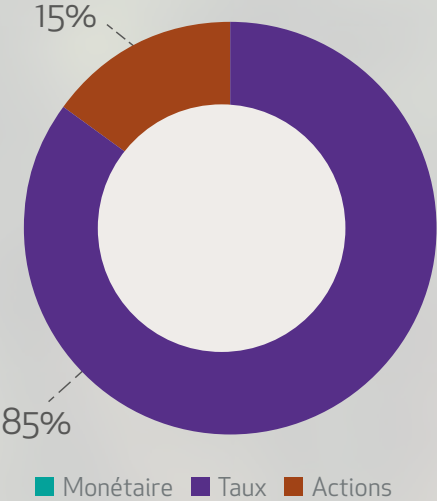
Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures.

* Absence de données communiquées par la société de gestion

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Arkéa AM
Catégorie AMF	Gestion diversifiée
Niveau de risque	3
Date de création	22/02/2017
Indice de référence	ESTER capitalisé +2%
Durée de placement	3 ans
Frais de gestion	0,70%
Type de parts	Capitalisation
Gérant	Julien CLEGUER depuis le 01/12/2017
Actif net au 31/12/2024	90M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	5,33%	8,72%	-9,68%	3,72%	1,13%	1,48%
Performance indice de référence	5,94%	5,39%	2,02%	1,54%	4,44%	3,28%
Écart	-0,61%	3,33%	-11,70%	2,18%	-3,31%	-1,80%
Volatilité	2,85%	4,12%	6,03%	2,37%	5,09%	5,33%
Volatilité indice de référence	0,08%	0,10%	0,11%	0,01%	0,25%	0,27%
Écart	2,77%	4,02%	5,92%	2,36%	4,84%	5,06%

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ Éthique
- ☐ Partage
- ☐ Solidaire

Labels



Exclusions

- ☐ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Pornographie
- ☒ Tabac
- ☒ Exclusions normatives
- ☒ Autres : cellules souches, avortement, charbon, paradis fiscaux, droits humains

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

L'intégration des critères extra-financiers repose sur un double niveau d'analyse :

- Un filtre **ESG best-in-class**. Chaque émetteur (entreprise/État) est analysé sur un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette performance est mesurée par un score allant de 0 à 20. L'univers investissable est alors constitué des émetteurs ayant le meilleur score ESG;
- Un **filtre éthique** visant à exclure les émetteurs (entreprises et États) jugés en inadéquation avec les valeurs chrétiennes. La méthodologie repose sur la prise en compte des "Repères éthiques pour la gestion des biens d'Église" (Document épiscopal publié par la Conférence des évêques de France et issu de la Doctrine Sociale de l'Église);
- L'application du second filtre conduit à certaines exclusions relatives au non-respect de la Vie et la dignité de l'Homme;
- Pour les entreprises : cellules souches embryonnaires, pornographie, armes controversées...

Pour les États : Paradis fiscaux, non-respect des droits fondamentaux, autorisation de l'euthanasie, application de la peine de mort...

A l'issue de cette analyse, un univers d'investissement "éthique chrétienne" est établi.

Le fonds s'appuie sur le comité PRINCIFICAT (PRINCIPes Financiers CATHoliques) créé par Arkéa Asset Management, composé de religieux (3 membres) et de laïcs (4 membres) qui sont animés d'un même esprit fondé sur des valeurs de l'Église Catholique. L'indépendance et la compétence des membres de ce comité leur permettent de jouer le rôle de consultants dont les avis contribuent à définir les grandes lignes de la gestion éthique.



La référence aux Repères éthiques et la Doctrine Sociale de l'Église est explicitement mentionnée dans le prospectus.

PRINCIFICAT (PRINCIPes Financiers CATHoliques) est un comité créé par Federal Finance Gestion, composé de religieux (3 membres) et de laïcs (4 membres) qui sont animés d'un même esprit fondé sur des valeurs communes héritées du christianisme, notamment de l'Église Catholique. L'indépendance et la compétence des membres de ce comité leur permettent de jouer le rôle de consultants dont les avis contribuent à définir les grandes lignes de la gestion éthique. Le comité se réunit quatre fois par an et vient compléter l'expertise de la recherche ESG de **Federal Finance Gestion** sur les sujets liés à la DSE afin de mieux répondre aux attentes des institutions religieuses.

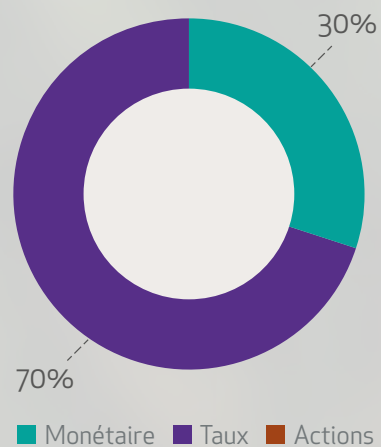
Les sujets traités sont variés :

- Secteur des énergies fossiles (2024)
- Sujet sur la fin de vie et l'euthanasie (2024)
- Le luxe est-il éthique ? (2023)
- Éthique et tech : quelle place pour l'Intelligence artificielle ? (2023)

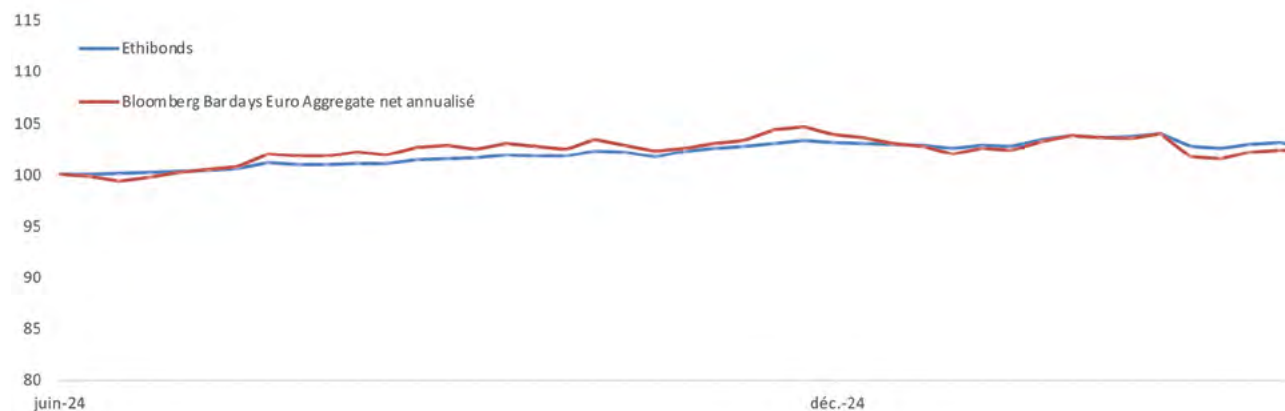
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Crédit Mutuel AM
Catégorie AMF	Obligataire
Niveau de risque	3
Date de création	10/06/2024
Indice de référence	Bloomberg Barclays Euro Aggregate
Durée de placement	5 ans
Frais de gestion	0,66%
Type de parts	Capitalisation / Distribution
Gérant	Nadja BENEDIT
Actif net au 31/12/2024	40M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ Éthique
- ☐ Partage
- ☐ Solidaire

Labels



Exclusions

- ☐ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Pornographie
- ☒ Tabac
- ☒ Exclusions normatives
- ☒ Autres : cellules souches, avortement, charbon, paradis fiscaux, droits humains

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

L'intégration des critères extra-financiers repose sur un double niveau d'analyse :

• **Analyse ESG** visant à définir une liste d'émetteurs autorisés :

- Attribution d'une notation interne au Groupe Crédit Mutuel;
- Exclusion des émetteurs appartenant aux exclusions sectorielles du Groupe;
- Exclusion des émetteurs faisant l'objet de controverses qualifiées.

Un premier univers d'investissement est ainsi défini et regroupe l'ensemble des émetteurs obligataires "investissables".

• **Analyse dédiée aux Institutions catholiques** (réalisée avec l'assistance d'Amadeis),

Inspirée des "Repères éthiques pour la gestion des biens d'Église" (Document épiscopat publié par la Conférence des évêques de France et issu de la Doctrine Sociale de l'Église), elle vise à compléter l'analyse ESG.

Sa mise en œuvre est opérée à travers les deux approches suivantes :

• **Approche quantitative**, structurée autour de deux filtres visant à affiner l'univers d'investissement (entreprises et États) :

- Un filtre d'exclusion pour les acteurs dont les activités ou pratiques sont jugées contraires aux valeurs chrétiennes (liées au Principe 1 : Respect de la Vie et la dignité de l'Homme);
- Un filtre positif visant à privilégier les acteurs les plus vertueux en matière de pratiques ESG (Principes 2 à 6).

• **Approche qualitative**, fondée sur le traitement des controverses associées aux entreprises. Les controverses liées au respect de la Vie et la dignité de l'Homme et plus généralement aux valeurs chrétiennes ont une place centrale.

À l'issue de cette approche, un univers d'investissement "éthique chrétienne" est établi.

Un comité regroupant des responsables d'Instituts religieux, les gestionnaires du fonds et Amadeis est chargé du suivi et du contrôle de la conformité de la sélection de titres avec les critères extra-financiers.



La référence aux Repères éthiques et la Doctrine Sociale de l'Église est explicitement mentionnée dans le prospectus.

Le fonds dispose d'un Comité de suivi éthique réunissant l'équipe de gestion, Amadeis ainsi que des représentants d'institutions religieuses.

Des réunions périodiques sont organisées, notamment pour rendre compte du suivi des investissements du portefeuille et du respect des critères éthiques. Cela permet de nourrir des discussions sur des activités telles que la pollution environnementale, la bioéthique ou la contraception.

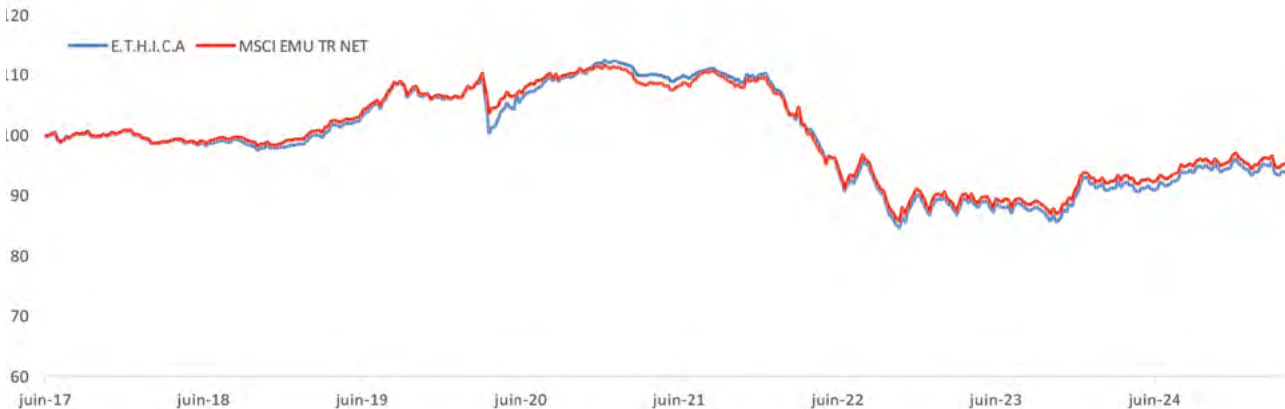
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Allianz GI
Catégorie AMF	Actions zone euro
Niveau de risque	5
Date de création	01/04/2008
Indice de référence	Eurostoxx 50 TR
Durée de placement	5 ans
Frais de gestion	0,38%
Type de parts	Capitalisation
Gérant	Christine HAUTIN depuis le 20/12/2023
Actif net au 31/12/2024	106M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	9,94%	21,04%	-13,72%	21,36%	4,71%	7,12%
Performance indice de référence	9,49%	22,27%	-9,49%	23,34%	6,61%	7,66%
Écart	0,45%	-1,23%	-4,23%	-1,98%	-1,90%	-0,54%
Volatilité	7,81%	14,38%	20,72%	9,67%	15,51%	17,63%
Volatilité indice de référence	7,88%	15,20%	20,66%	12,39%	15,56%	18,62%
Écart	-0,07%	-0,82%	0,06%	-2,72%	-0,05%	-0,99%

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ Éthique
- ☐ Partage
- ☐ Solidaire

Labels

Exclusions

- ☐ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Pornographie
- ☒ Tabac
- ☒ Exclusions normatives
- ☒ Autres : cellules souches, abortifs & contraceptifs

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

La stratégie d'investissement du fonds repose sur la sélection active de valeurs (gestion dite « stock picking »).

Cette analyse extra-financière couvre au moins 90% de l'actif net (à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire). L'univers est encore affiné via l'intégration d'une liste d'exclusions prenant en compte certains des critères appartenant aux 6 repères éthiques définis par la CEF (Repères éthiques de gestion financière des biens d'Eglise élaborés et approuvés par la CEF). L'ensemble de ces critères éthiques seront également intégrés dans la définition de la notation ISR des titres. Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ISR quantitative. Ces valeurs sont notées au sein de différentes bases de données internes et externes à l'OPC et sont ensuite harmonisées sur une échelle de graduée de 0 à 4. Parmi les titres notés, le fonds investit au moins 90% dans des titres ayant une notation supérieure ou égale à 2 (0 correspondant à la notation la plus faible et 4 correspondant à la notation la plus élevée). Le portefeuille doit avoir une note ISR moyenne d'au moins 2.

AllianzGI utilise des données provenant de fournisseurs tiers dans le cadre de sa recherche ESG, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

L'évaluation du comportement socialement responsable de l'entreprise s'intègre ainsi à l'analyse fondamentale et stratégique des valeurs qui reste donc à la base de la sélection de titres au sein des portefeuilles et permet de conserver le profil risque/rendement d'une gestion traditionnelle.



La référence aux Repères éthiques est explicitement mentionnée dans le prospectus.

E.T.H.I.C.A dispose d'un Comité de suivi de la Conférence des évêques de France (CEF).

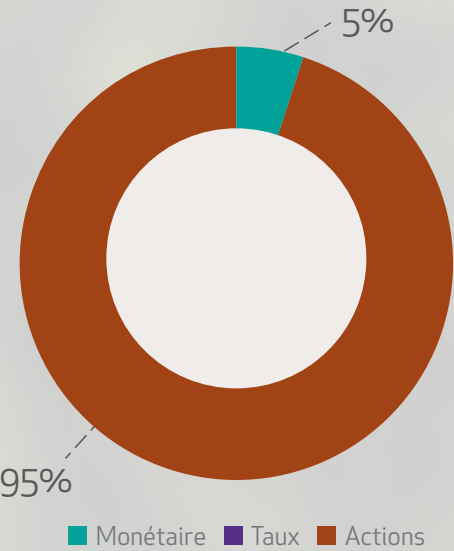
Des réunions périodiques sont organisées, notamment pour assurer la bonne traduction et intégration des principes éthiques dans le processus d'investissement. Une discussion sur les activités controversées a, par exemple, permis de discuter de nombreux aspects liés au concept de respect de la vie.

Des comités exceptionnels sont également organisés lorsque les conditions de marché l'exigent.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Flornoy Ferri
Catégorie AMF	Actions Monde
Niveau de risque	4
Date de création	17/10/2017
Indice de référence	Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Net Return Euros par Stoxx 600 NR
Durée de placement	5 ans
Frais de gestion	1,79%
Type de parts	Capitalisation
Gérant	Vincent Ferri
Actif net au 31/12/2024	146M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	2,53%	11,39%	-19,17%	23,41%	5,31%	8,82%
Performance indice de référence	8,79%	15,80%	-10,64%	24,91%	11,49%	12,92%
Écart	-6,26%	-4,41%	-8,53%	-1,50%	-6,18%	-4,10%
Volatilité	11,84%	17,02%	17,35%	19,23%	15,40%	17,18%
Volatilité indice de référence	11,16%	16,26%	16,17%	20,92%	14,53%	17,39%
Écart	0,68%	0,76%	1,18%	-1,69%	0,87%	-0,21%

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ DSE
- ☒ Repères Éthiques
- ☒ Éthique
- ☐ Partage
- ☐ Solidaire

Exclusions

- ☐ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Protection vie humaine
- ☒ Pornographie
- ☒ Tabac
- ☒ Exclusions normatives

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Le filtre éthique DSE est un processus en 3 phases, dérivées de la structure du texte "Mensuram Bonam" :

- Appel à exclure : le filtre définit les secteurs d'exclusion (armement, tabac, pornographie, jeu, santé...) et les seuils applicables;
- Appel à améliorer : notation des sociétés selon une méthodologie propriétaire basée sur 46 critères. La notation DSE intègre cette notation et une pénalité liée à d'éventuelles controverses;
- Appel à s'engager : dialogue et vote avec les sociétés, selon une politique définie avec ISS. Un tableau de bord DSE intégrant ces dimensions est disponible pour le fonds et sert de base au dialogue avec les investisseurs.



La référence aux Repères éthiques et la Doctrine Sociale de l'Eglise est explicitement mentionnée dans le prospectus.

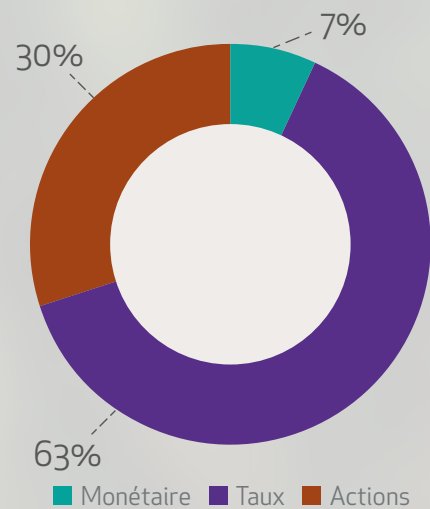
Un comité éthique a été mis en place par Flornoy Ferri depuis mars 2023. Il se réunit sur une fréquence trimestrielle et se compose de personnalités externes (expert comptable d'OSBL, religieux, docteur en philosophie, administrateur de caisse de retraite...). Ses objectifs sont triple :

- Apporter un regard externe sur les méthodologies mises en place par Flornoy Ferri
- Contribuer aux débats éthiques par l'expérience et les connaissances conceptuelles de ses membres,
- Examiner les cas particuliers de sociétés au regard des méthodologies.

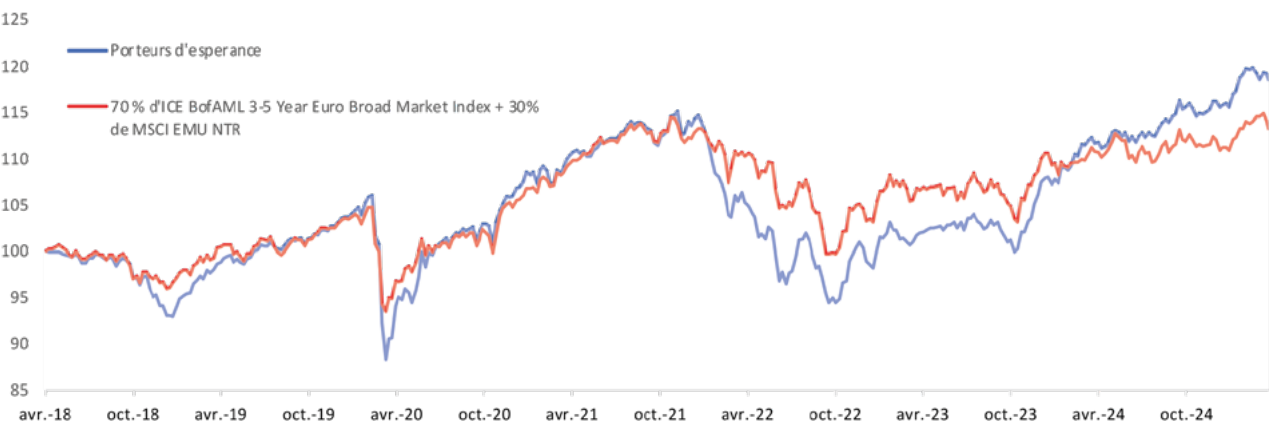
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Mandarine Gestion
Catégorie AMF	Diversifiés
Niveau de risque	3
Date de création	05/04/2018
Indice de référence	70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% EURO STOXX NTR
Durée de placement	3 ans
Frais de gestion	0,80%
Type de parts	Capitalisation
Gérant	Arnaud COLOMBEL
Actif net au 31/12/2024	46M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	7,30%	10,00%	-14,42%	6,80%	0,30%	2,30%
Performance indice de référence	5,20%	9,70%	-10,60%	5,70%	1,10%	2,10%
Écart	2,10%	0,30%	-3,82%	1,10%	-0,80%	0,20%
Volatilité	3,61%	4,26%	8,19%	4,33%	6,40%	6,47%
Volatilité indice de référence	4,06%	4,69%	7,80%	4,33%	6,00%	6,47%
Écart	-0,45%	-0,43%	0,39%	0,00%	0,40%	0,00%

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ Éthique
- ☒ Partage
- ☐ Solidaire

Labels



Exclusions

- ☒ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Pornographie
- ☒ Tabac
- ☐ Exclusions normatives
- ☒ Autres : cellules souches

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Le discernement éthique est au cœur de son processus d'investissement, garantissant ainsi un alignement plus strict des investissements avec des principes moraux et sociétaux exigeants.

Le processus éthique repose sur trois étapes distinctes, deux d'entre elles sont traversées par le discernement éthique :

- Exclusion stricte des activités non-éthiques;
- Mise en alerte des entreprises faisant l'objet d'une vigilance renforcée;
- Décision d'investissement du gérant.

MÉCANISME DE PARTAGE

Mandarine Gestion reverse sous forme de don une part significative (50 % nets de frais) de sa rémunération de gérant (1,2 % en TTC pour les actions C et D, 0,80% TTC pour les actions I) à la Fondation Notre Dame. Cette contribution est transparente pour le souscripteur qui conserve ses revenus. Si ce mécanisme n'ouvre pas droit à des avantages fiscaux pour le porteur d'actions, la société de gestion peut profiter d'une réduction d'impôt selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts.



La référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise est explicitement mentionnée dans le prospectus.

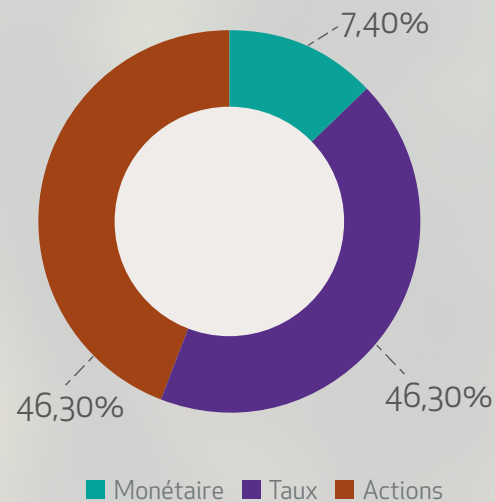
Cette approche repose sur les fondements théoriques de Sylvain Chareton, Responsable de l'Investissement éthique et DSE et Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest, et est soutenue par l'expertise du Comité Ethique de Mandarine Gestion. Présidé par Pierre de Lauzun, ce Comité Ethique est composé du Dr Elisabeth Gressieux, de Jean Baptiste de Franssu et d'Emmanuel de La Ville.

Il se réunit trimestriellement pour exercer sa qualité de discernement sur des sujets éthiques ainsi que pour assurer l'alignement des stratégies d'investissement avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

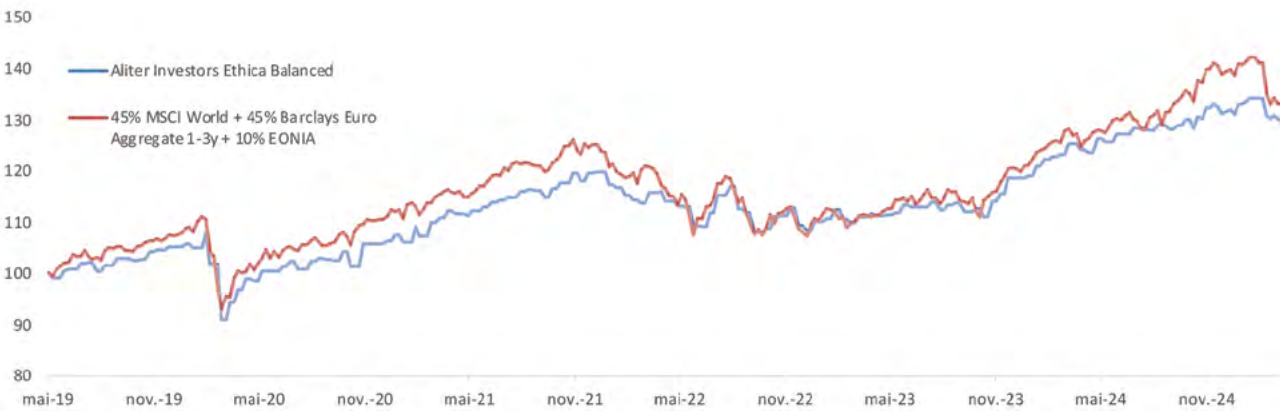
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Lombard Odier
Catégorie AMF	Gestion diversifiée
Niveau de risque	4
Date de création	23/05/2019
Indice de référence	45% MSCI World + 45% Barclays Euro Aggregate 1-3 years + 10% EONIA
Durée de placement	3-5 ans
Frais de gestion	0,40%
Type de parts	Capitalisation
Gérant	-
Actif net au 31/12/2024	105M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	10,48%	9,72%	-9,70%	12,70%	3,04%	4,51%
Performance indice de référence	12,01%	12,18%	-13,37%	12,16%	N.A.	N.A.
Écart	-1,53%	-2,46%	3,67%	0,54%	-	-
Volatilité	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Volatilité indice de référence	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Écart	-	-	-	-	-	-

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- ☒ Éthique
- ☐ Partage
- ☐ Solidaire

Labels



Exclusions

- ☒ Alcool
- ☒ Armement
- ☒ Jeux d'argent
- ☒ Protection vie humaine
- ☒ Pornographie
- ☒ Exclusions normatives

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Le fonds investit dans des sociétés qui respectent des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et applique une approche éthique, notamment en excluant :

- L'industrie de l'armement : exclusion totale des armes controversées (Convention d'Oslo/Ottawa);
- Les secteurs liés à la dépendance : le tabac, l'alcool, les jeux du hasard, la pornographie;
- Les atteintes à la dignité humaine : avortement, contraception, recherche sur cellules souches embryonnaires, euthanasie.

Un suivi des controverses est réalisé régulièrement. Outre la politique d'exclusion et l'approche best-in-class, le compartiment surpondère les investissements dans les entreprises présentant les meilleures pratiques en matière ESG, qui contribuent à la préservation de l'environnement, se concentrent sur des conditions de vie et de travail saines ainsi que sur la protection de la vie et de la dignité humaine. Un regard chrétien (Doctrines Sociale de l'Eglise) vient s'ajouter à ces filtres, notamment sur le positionnement de la personne humaine dans l'entreprise (approche anthropologique intégrale). Les décisions sont prises par un comité stratégique d'une part et un comité éthique d'autre part qui vient nourrir la réflexion.

MÉCANISME DE PARTAGE

À défaut de pouvoir investir dans des organismes ou entreprises d'impact, Aliter Invest reverse une partie de sa rémunération à des associations dans les domaines suivants :

- Fragilités humaines (pauvreté, insertion sociale, soutien aux familles...);
- Ecologie intégrale (respect de la nature et projets sociaux dans un cadre rural);
- Formation et programmes éducatifs (approche anthropologique intégrale).

Depuis 2021 : une vingtaine de projets soutenus. Une manière de vivre réellement la solidarité. Exemples : Parcours Alapha, Lazare, Zeteo, Fédération Magdalena, Café joyeux, Duo for a Job, Terre de Promesse.... Les investisseurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de soutenir 1-2 projets qui leur tiennent à cœur.



La Doctrine Sociale de l'Eglise est mentionnée dans la documentation commerciale.

Il se réunit 2 à 3 fois par an et peut être amené à solliciter l'avis d'experts à cette occasion.

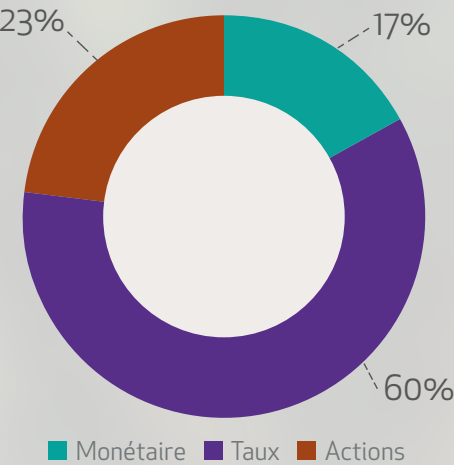
Il est composé d'un prêtre pour les questions d'ordre DSE, d'un expert en "droits de l'Homme" accrédité auprès de la CEDH, d'un chef d'entreprise, et d'un institut de bioéthique.

Les membres peuvent être consultés ponctuellement également, afin de discuter des sujets et défis rencontrés pendant le semestre. Un comité stratégique se rencontre ensuite avec le gérant pour prendre ensuite les décisions d'exclusions éventuelles.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion	Mandarine Gestion
Catégorie AMF	Gestion diversifiée
Niveau de risque	3
Date de création	13/07/2012
Indice de référence	80% ICE BofAML 1-3 Year euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net
Durée de placement	3 ans
Frais de gestion	1,00%
Type de parts	Capitalisation / Distribution
Gérant	Arnaud COLOMBEL
Actif net au 31/12/2024	69M€

ALLOCATION D'ACTIFS



PERFORMANCE - RISQUE



	2024	2023	2022	2021	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	3,60%	8,80%	-11,80%	3,93%	-0,20%	-
Performance indice de référence	4,50%	6,40%	-5,99%	2,80%	1,50%	-
Écart	-0,90%	2,40%	-5,81%	1,13%	-1,70%	-
Volatilité	3,00%	3,80%	6,80%	3,24%	5,60%	5,56%
Volatilité indice de référence	2,59%	2,86%	4,94%	2,70%	3,70%	4,18%
Écart	0,41%	0,94%	1,86%	0,54%	1,90%	1,38%

APPROCHE ÉTHIQUE

Type de fond

- Éthique
- Partage
- Solidaire

Labels



Exclusions

- Alcool
- Armement
- Jeux d'argent
- Pornographie
- Tabac
- ☐ Exclusions normatives
- Autres : cellules souches

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Le discernement éthique est au cœur de son processus d'investissement, garantissant ainsi un alignement plus strict des investissements avec des principes moraux et sociétaux exigeants. Le processus éthique repose sur trois étapes distinctes, deux d'entre elles sont traversées par le discernement éthique.

- Exclusion stricte des activités non-éthiques;
- Mise en alerte des entreprises faisant l'objet d'une vigilance renforcée;
- Décision d'investissement du gérant.

MÉCANISME DE PARTAGE

Mandarine Gestion reverse une quote-part significative (50 % déduction faite des rétrocessions versées aux distributeurs de la Sicav et des frais de fonctionnement et autres services de la société de gestion) à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion, mais pas pour l'associé. Créé en 2012 à l'initiative de la Communauté Saint-Martin et de Mandarine Gestion, Proclero poursuit trois objectifs principaux : la responsabilité morale des investisseurs, le financement de la formation des prêtres, la promotion de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique.

MÉCANISME DE PLACEMENT SOLIDAIRE

Les placements solidaires représentent 6% de l'actif :

- Abbaye Saint-Wandrille;
- Congregation Saint Jean-Lumen;
- Eloi Portage;
- Familles Solidaires;
- France Active Investissement.



La Doctrine Sociale de l'Eglise est mentionnée dans la Charte du fonds.

Cette approche repose sur les fondements théoriques de Sylvain Chareton, Responsable de l'Investissement éthique et DSE et Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest, et est soutenue par l'expertise du Comité Ethique de Mandarine Gestion. Présidé par Pierre de Lauzun, ce Comité Ethique est composé du Dr Elisabeth Gressieux, de Jean Baptiste de Franssu et d'Emmanuel de La Ville.

Il se réunit trimestriellement pour exercer sa qualité de discernement sur des sujets éthiques ainsi que pour assurer l'alignement des stratégies d'investissement avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION	CLASSE D'ACTIFS	HORIZON	EN COURS (DÉCEMBRE 2024)
Franklin Catholic Principles EM Sovereign Debt UCITS ETF	Franklin Templeton	Dettes de pays émergents	3 à 5 ans	62M€

L'ETF réplique un indice qui commence par un univers d'obligations souveraines des marchés émergents (l'indice Parent), puis exclut les obligations de pays qui obtiennent un mauvais score au regard de certains critères identifiés par le gérant comme étant des principes catholiques romains tels que les droits de l'homme et les critères politiques. Il ajuste ensuite les pondérations des titres par rapport à l'indice Parent afin de réduire l'empreinte carbone global de l'indice.

Franklin MSCI World Catholic Principles UCITS ETF	Franklin Templeton	Actions monde	5 ans	126M€
---	--------------------	---------------	-------	-------

Il s'agit d'un ETF qui réplique l'indice MSCI World Select Catholic Principles ESG Universal and Low Carbon Index-NR II n'y a donc pas de sélection effectuée au niveau de la société de gestion, mais au niveau du fournisseur de l'indice (MSCI)

Les critères de sélection ou d'exclusion de l'indice ont été déterminés en collaboration avec Nummus.info :

- Conseiller en éthique et centre de recherche pour la finance éthique et durable
- Processus de certification qui sélectionne les investissements et garantit la conformité avec les principes catholiques
- Conforme aux valeurs catholiques définies par la Conférence épiscopale italienne (CEI)



Annexe 1

AVERTISSEMENT

Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds éthiques commercialisables en France.

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour. Toutefois, certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document. Tout lecteur devra ainsi se renseigner sur la mise à jour des données auprès des établissements concernés. De plus, les informations présentées dans les fiches détaillées proviennent pour la plupart des sociétés de gestion qui gèrent les fonds et n'ont pas fait l'objet de vérifications spécifiques.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une offre d'investissement, ni une incitation à investir.

Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures. Ils peuvent varier considérablement et ne peuvent être considérés comme un conseil, une analyse ou une recommandation d'investissement.

Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.

Annexe 2

PRÉSENTATION DES FONDS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Afin de faciliter la compréhension des fiches nous avons choisi de présenter l'information de manière pratique. Lorsqu'une information est manquante, nous indiquons NC (pour non communiquée) ou N/A (pour non applicable).

Nous nous sommes efforcés de proposer des informations les plus cohérentes entre elles d'une fiche à l'autre, sachant que les données recueillies pouvaient diverger en quantité et qualité en fonction des informations communiquées par les sociétés de gestion.

Les informations présentées sur chacun des fonds proviennent principalement des sociétés de gestion et des documentations qu'elles nous ont communiquées.

DÉTAIL DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nom du fonds : C'est le nom commercial du fonds, tel qu'il apparaît sur les brochures ou les prospectus du promoteur. Il correspond au titre de la fiche.

Société de gestion : C'est l'entité juridique qui gère le fonds.

Catégorie AMF : Cette classification de l'Autorité des Marchés Financiers permet de classer les fonds selon la nature de la gestion et les risques qu'ils comportent.

Niveau de risque : Il s'agit d'un indicateur synthétique permettant de comparer de façon homogène le niveau de risque des fonds européens. Ce nombre entier est compris entre 1, pour les fonds les moins risqués, et 7, pour les plus volatils.

Date du création : Cette date correspond à la date de création du fonds.

Indice de référence : Il s'agit de l'indice ou de la combinaison d'indices avec lesquels l'évolution de la performance du

fonds peut être comparée afin d'apprécier la qualité des résultats obtenus par la société de gestion.

Durée de placement : Cette durée est celle qui permet en principe de profiter du potentiel de rendement de l'investissement.

Frais de gestion : Les frais présentés ici correspondent aux frais courants ou frais de fonctionnement du fonds prélevés chaque année. Aux frais de gestion peuvent notamment s'ajouter des frais d'entrée, prélevés ponctuellement lors de l'investissement, qui ne sont pas détaillés ici.

Actif net : Ce chiffre correspond au total des actifs gérés par le fonds, exprimé en millions d'euros, à fin décembre 2024. L'observatoire n'intègre que les fonds disposant d'un actif net supérieur à 20 M€.

Allocation d'actifs : Ces informations traduisent la composition du fonds, à fin décembre 2024, entre les classes d'actifs suivantes : court terme, obligations (dont obligations convertibles), actions et, le cas échéant, investissements solidaires.

Performances : Les performances présentées correspondent à l'évolution de la valeur du fonds au cours des années 2021, 2022, 2023 et 2024. Elles intègrent les éventuels revenus et sont exprimées nettes de frais de gestion.

Volatilité (3 ans annualisés) : Cet indicateur correspond à l'ampleur des variations de la valeur du fonds. Il permet de quantifier le niveau de risque associé au fonds : plus la volatilité est élevée, plus la valeur du fonds est susceptible de fluctuer.

Annexe 3

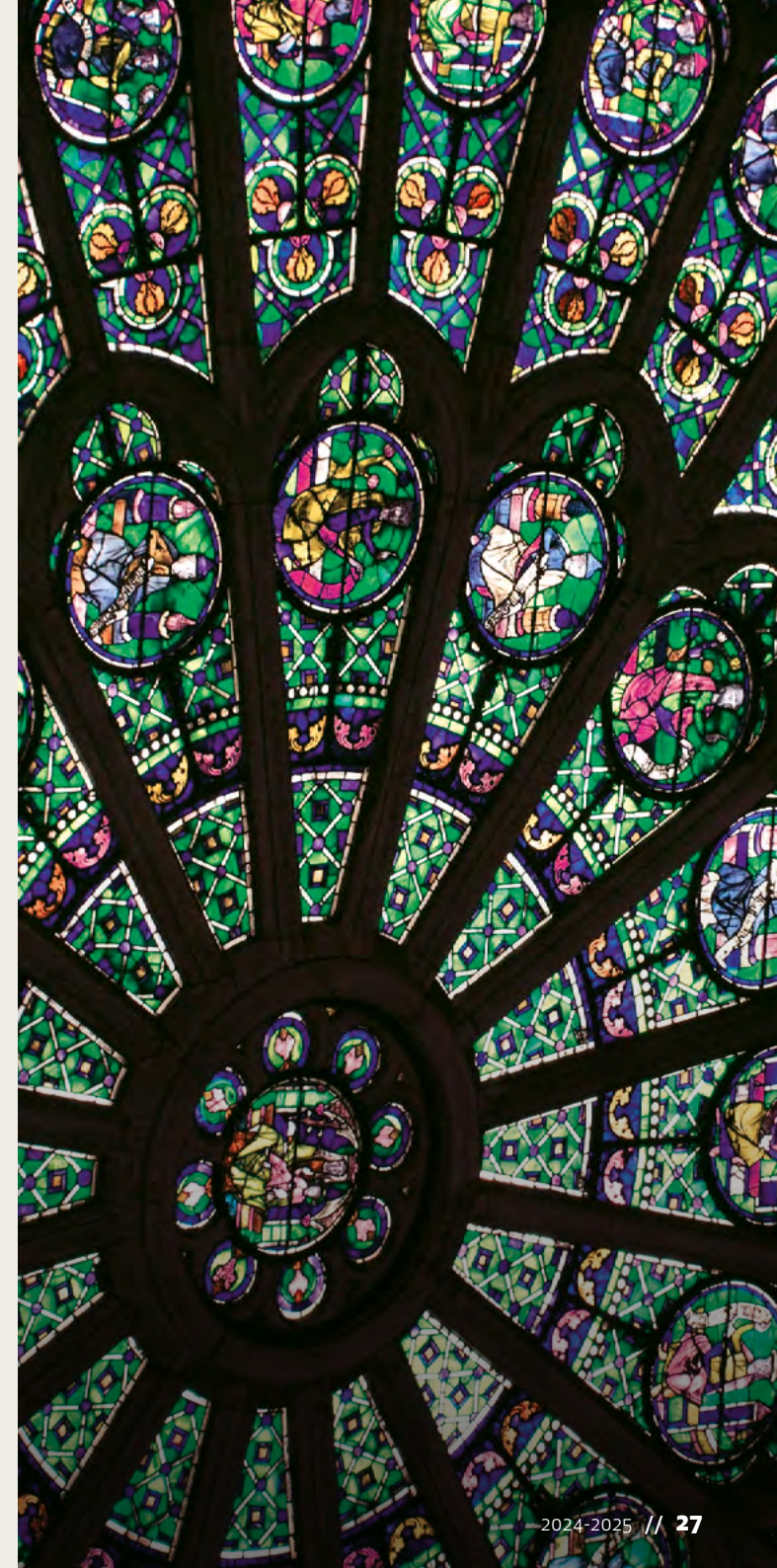
TEXTE DE RÉFÉRENCE

Ci-après figure une liste de textes relatifs à l'éthique et la finance ou « l'argent » au sens large, sous différents aspects.

De natures diverses (encyclique, livres, articles, essais...) et de portées différentes, cette liste, évidemment non exhaustive, a vocation à apporter un éclairage complémentaire aux informations présentées dans cet Observatoire.

Certains de ces textes sont disponibles gratuitement sur internet. Ils sont présentés ci-dessous par ordre chronologique de parution.

- **Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église**
Dicastère "Justice et Paix"
Édition du Cerf [2005]
- **Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU** [2000]
- **Repères dans une économie mondialisée**
Document de la Commission Sociale des évêques de France
Coédition Bayard, Cerf, Fleurus-Mame [2005]
- **Caritas in Veritate**
Pape Benoît XVI
Encyclique [2009]
- **Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle**
Conseil pontifical "Justice et Paix" [2011]
- **Postures chrétiennes face à la finance**
Justice et Paix [2013]
- **Laudato Si**
Pape François
Encyclique [2015]
- **Questions économiques et financières, considération pour un discernement éthique (Oeconomicae et pecunariae quaestiones)**
Congrégation pour la Doctrine de la Foi
Édition Médiaspaul [2018]
- **Mensuram Bonam**
Mesures basées sur la foi pour les investisseurs catholiques : un point de départ et un appel à l'action
Académie pontificale des sciences sociales [2022]



7^{ÈME} OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds éthiques commercialisables en France.

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour. Toutefois, certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document. Tout lecteur devra ainsi se renseigner sur la mise à jour des données auprès des établissements concernés. De plus, les informations présentées dans les fiches détaillées émanent pour la plupart des sociétés de gestion qui gèrent les fonds et n'ont pas fait l'objet de vérifications spécifiques.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une offre d'investissement, ni une incitation à investir.

Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures, qui peuvent varier considérablement, et ne peuvent être considérés comme un conseil, une analyse ou une recommandation d'investissement.

Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.